Guide du Conseiller municipal junior

Que fait le Conseiller ?

Dans l'école élémentaire et au collège, les Conseillers sont élus **pour une année, de mars 2019 à mars 2020**.

Le Conseiller municipal participe à une commission thématique parmi les suivantes :

- Solidarité - Partage
- Cadre de vie - Environnement
- Loisirs - Animations

Les projets travaillés dans les commissions découlent des programmes des candidats élus. Ces projets sont également présentés et débattus en séance plénière du Conseil municipal junior (ensemble des Conseillers municipaux juniors, Madame le Maire et ses représentants).

C'est un engagement qui te demandera du temps, des convictions et des idées. C'est une expérience passionnante et enrichissante.

Comment devenir Conseiller ?

Pour cela, il te faut :

- Être en classe de CM1, CM2 et au collège

- Habiter la commune d'Agonac

- Avoir l'accord signé de tes parents

- Vouloir améliorer ton environnement, avoir plein d'idées et surtout être à l'écoute des Agonacois.

Tu es intéressé(e) ? Alors, **propose ta candidature** pour représenter tes camarades au Conseil municipal junior (CMJ) !

Si tu ne souhaites pas te présenter, vote pour le candidat qui représente le mieux tes idées.

Nombre de sièges à pourvoir

20 conseillers municipaux juniors seront élus selon la répartition suivante :

CM1	CM2	Collège
8	8	4

Quelques définitions

Bulletin blanc : s'il n'y a aucun bulletin dans l'enveloppe, le vote est blanc
Bulletin nul : si le bulletin est raturé ou déchiré, il est nul. Dans ce cas, le vote ne compte pas.
Candidat : personne qui se présente pour l'élection.
Commission junior : un groupe de travail, à thème, composé de 6 à 7 Conseillers juniors, élabore des projets à soumettre en séance plénière.

Le rythme des réunions

Le Conseiller participe à plusieurs réunions en Mairie :

- **Des séances plénières**, présidées par Madame le Maire, réunissent l'ensemble des Conseillers municipaux juniors dans la salle du conseil municipal, une fois par trimestre.

- **Des commissions de travail** sont animées par des élus adultes et un animateur. Elles se réunissent une fois par mois. Un calendrier sera diffusé aux jeunes élus dès que possible.

Comment préparer l'élection ?

- Remplis la fiche de candidature qui t'a été remise en même temps que ce document ;
- Remets-la à ton instituteur(trice) ou à ton professeur principal.

L'élection

Voici comment se dérouleront les élections :

- Chacun se présente le lundi 18 mars à 18h30 à la salle du conseil municipal ;

- Tu prends un bulletin pour chaque candidat ainsi qu'une enveloppe ;

- Tu entres SEUL dans l'isoloir ;

- Tu glisses le bulletin du candidat que tu veux élire dans l'enveloppe sans la coller

- Tu reviens vers la table de vote pour mettre ton enveloppe dans l'urne. L'élu(e) "adulte" présent(e) actionne l'urne dans la fente de laquelle tu glisses ton enveloppe, et prononce les paroles "A voté !" ;

- Une fois que tu as voté, tu signes à côté de ton nom.

Le vote est anonyme, tu ne dois donc pas écrire sur les bulletins et l'enveloppe.
Si tu le fais, ton vote ne sera pas pris en compte !

Le dépouillement

Quand tout le monde a voté, le scrutin est déclaré clos. Il faut alors compter le nombre de voix pour chaque candidat.

La proclamation des résultats

Celles et ceux qui ont obtenu le plus de voix sont élus Conseillers municipaux juniors jusqu'en mars 2020. En cas d'égalité des voix, le plus âgé des candidats sera élu.

Quelques définitions

Dépouillement : lorsque le vote est terminé, on compte les voix pour connaître le résultat de l'élection.
Electeur : personne qui peut voter.
Elu(e) : personne désignée par un vote.
Isoloir : cabine où chacun peut voter en secret.
Séance plénière junior : réunion de l'ensemble du CMJ présidée par Madame le Maire